Membres de l'OMC remplissent toutes leurs obligations actuelles. La plupart d'entre eux ont respecté leurs engagements découlant de l'Accord sur l'agriculture, mais il faut que tous se plient à cette exigence. Le Canada continuera de se prévaloir des mécanismes actuels de l'OMC, y compris les consultations et les procédures de règlement des différends, pour veiller à ce que les autres Membres s'acquittent de leurs obligations.

Les engagement actuels contractés dans le cadre de l'OMC permettent aux pays de fixer des niveaux relativement élevés de soutien interne et de subventions à l'exportation. Dans certains domaines, les négociations qui ont établi l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ont proposé des lignes de conduite pour établir des engagements en matière d'accès, plutôt que des obligations contraignantes. Ce régime a eu pour effet d'engendrer des écarts d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre en ce qui a trait à l'ampleur de l'accès accordé. Le Canada a pour objectif d'uniformiser les règles du jeu internationales à cet égard, d'éliminer les subventions à l'exportation et de réduire au maximum les mesures de soutien qui ont un effet de distorsion sur le commerce. Nous chercherons à supprimer les inégalités là où elles existent. Le gouvernement convient, comme l'énonce la recommandation 13, que les nouvelles règles commerciales doivent être claires et transparentes, et doivent s'appliquer de la même manière à tous les Membres de l'OMC. Le Canada est d'ailleurs un partisan vigoureux de toutes les mesures propres à accroître la transparence dans toutes les opérations de l'OMC.

Un des objectifs prioritaires de la position de départ que le gouvernement adoptera au cours des négociations consiste à améliorer de façon sensible l'accès aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Il importe de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits à valeur ajoutée afin que nous puissions amplifier les succès remportés sur le marché nord-américain et porter la valeur de nos exportations de produits agricoles et agroalimentaires au-delà du chiffre actuel de 22 milliards de dollars. Mais en même temps, le gouvernement est déterminé à préserver le droit de faire appel aux régimes de commercialisation afin de pouvoir assurer la stabilité et la rentabilité des exploitations canadiennes. Le Canada est prêt à discuter de toute inquiétude raisonnable en ce a trait aux effets que ces régimes peuvent avoir sur le commerce, mais il se réserve le droit de prendre lui-même toute décision relative aux régimes de mise en marché.

La question de la biotechnologie et de son application à l'agriculture, ainsi que de son incidence sur l'accès aux marchés, continue d'évoluer